

Fonctions et nombre de postes à pourvoir

Le tableau ci-dessous reprend les fonctions d'inspecteur à pourvoir, les fonctions dont le candidat doit être titulaire pour prétendre à la (aux) fonction(s) d'inspecteur qu'il sollicite, et le nombre de postes à pourvoir par fonction.

Les fonctions d'inspecteur à pourvoir ainsi que le nombre de postes à pourvoir par fonction sont fixés dans l'annexe « Postes à pourvoir pour l'appel à candidatures lancé au cours de l'année 2021 » de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 juin 2021 arrêtant le nombre de postes à pourvoir par fonction d'inspecteurs ou pour lesquels il est constitué une réserve de recrutement, pour l'appel à candidatures lancé au cours de l'année 2021, conformément à l'article 12, alinéa 2, du décret du 10 janvier 2019 relatif au Service général de l'Inspection.

Les fonctions dont le candidat doit être titulaire pour prétendre à la (aux) fonction(s) d'inspecteur qu'il sollicite sont fixées dans l'annexe I^{re} « Fonctions dont doivent être titulaires les membres du personnel qui souhaitent accéder à la fonction d'inspecteur » du décret.

Les premières entrées en stage sont prévues fin de l'année civile 2022. Ces indications sont fournies à titre uniquement de prévisions. Elles peuvent être amenées à être modifiées et ne constituent aucunement un engagement de la part de la Communauté française.

Il est en outre rappelé que l'autorité peut toujours, pour de justes motifs, renoncer à attribuer un emploi pour lequel a été lancé un appel.

Les réserves de recrutement ont une validité de 4 ans à dater de la date de constitution du classement établi pour la fonction concernée à l'issue de l'épreuve de certification.

POSTES VACANTS

- **Service de l'Inspection de l'Enseignement du continuum pédagogique**

Nombre de postes à pourvoir	Numéro et intitulé des fonctions d'inspecteur à pourvoir Fonctions dont le candidat doit être titulaire
2	1. Inspecteur de l'enseignement maternel ordinaire <u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire : -</u> a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : instituteur maternel, instituteur maternel chargé des cours en immersion ; b) directeur d'école maternelle ou fondamentale, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ; c) directeur d'école maternelle ou fondamentale, dans l'enseignement spécialisé, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.
12	2. Inspecteur de l'enseignement primaire ordinaire

	<p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u> a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : instituteur primaire, instituteur primaire chargé des cours en immersion ; b) directeur d'école primaire ou fondamentale, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ; c) directeur d'école primaire ou fondamentale, dans l'enseignement spécialisé, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
2	<p>4. Inspecteur des cours de seconde langue dans l'enseignement fondamental ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u> a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : maître de seconde langue ; b) directeur d'école primaire ou fondamentale, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ; c) directeur d'école primaire ou fondamentale, dans l'enseignement spécialisé, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
3	<p>13. Inspecteur des cours de français au degré inférieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u> a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux français au degré inférieur de l'enseignement secondaire ; b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ; c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>16. Inspecteur des cours d'anglais, néerlandais et allemand au degré inférieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u> a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux anglais, professeur de cours généraux néerlandais, professeur de cours généraux allemand, au degré inférieur de l'enseignement secondaire ; b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ; c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>18. Inspecteur des cours d'histoire, de sciences sociales et de sciences humaines au degré inférieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u> a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux histoire ou professeur de cours généraux sciences sociales ou professeur de cours généraux sciences humaines au degré inférieur de l'enseignement secondaire ; b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à</p>

	<p>condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>20. Inspecteur des cours de géographie et de sciences sociales au degré inférieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux géographie ou professeur de cours généraux sciences sociales généraux géographie ou professeur de cours généraux sciences sociales au degré inférieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
3	<p>22. Inspecteur des cours de mathématiques au degré inférieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur des cours généraux mathématiques au degré inférieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>24. Inspecteur des cours de sciences au degré inférieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux sciences au degré inférieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>33. Inspecteur des cours d'éducation physique au degré inférieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux éducation physique au degré inférieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p>

	<p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>37. Inspecteur des cours du secteur « industrie » au degré inférieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle du secteur « industrie » au degré inférieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>39. Inspecteur des cours du secteur « construction » au degré inférieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle du secteur « construction » au degré inférieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>41. Inspecteur des cours du secteur « hôtellerie-alimentation » au degré inférieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle du secteur « hôtellerie-alimentation » au degré inférieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>55. Inspecteur de l'enseignement maternel et primaire spécialisé</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement spécialisé : instituteur maternel ou primaire ;</p> <p>b) directeur d'école maternelle, primaire ou fondamentale, dans l'enseignement spécialisé, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ;</p> <p>c) directeur d'école maternelle, primaire ou fondamentale, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement spécialisé.</p>
1	<p>60. Inspecteur des activités auxiliaires d'éducation dans l'enseignement spécialisé</p>

	<p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement spécialisé : éducateur, éducateur d'internat, secrétaire-bibliothécaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement spécialisé.</p>
1	<p>61. Inspecteur des activités paramédicales dans l'enseignement spécialisé</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>à condition d'être exercées dans l'enseignement spécialisé : puériculteur, infirmier, kinésithérapeute, logopède, ergothérapeute, psychologue, assistant social.</p>

- **Service de l'Inspection de l'Enseignement secondaire de transition et de qualification**

Nombre de postes à pourvoir	Numéro et intitulé des fonctions d'inspecteur à pourvoir Fonctions dont le candidat doit être titulaire
1	<p>56. Inspecteur des cours de français, histoire et géographie dans l'enseignement secondaire spécialisé</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement spécialisé : professeur de cours généraux français, professeur de cours généraux histoire ou professeur de cours généraux géographie aux degrés inférieur ou supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement spécialisé.</p>
1	<p>57. Inspecteur des cours de mathématiques et de sciences dans l'enseignement secondaire spécialisé</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement spécialisé : professeur de cours généraux mathématiques ou professeur de cours généraux sciences au degré inférieur de l'enseignement secondaire; professeur de cours généraux mathématiques, professeur de cours généraux chimie, professeur de cours généraux biologie ou professeur de cours généraux physique au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement spécialisé.</p>

1	<p>59. Inspecteur des cours d'éducation physique dans l'enseignement spécialisé</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement spécialisé : professeur de cours généraux éducation physique au degré inférieur ou supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement spécialisé.</p>
1	<p>58. Inspecteur des cours d'éducation musicale et d'éducation plastique dans l'enseignement secondaire spécialisé</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement spécialisé : professeur de cours généraux éducation musicale ou professeur de cours généraux éducation plastique au degré inférieur ou supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement spécialisé.</p>
1	<p>62. Inspecteur des cours des secteurs « industrie » et « arts appliqués » dans l'enseignement secondaire spécialisé</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement spécialisé : professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle du secteur « industrie » ou « arts appliqués » au degré inférieur ou supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement spécialisé.</p>
1	<p>63. Inspecteur des cours des secteurs « agronomie » et « construction » dans l'enseignement secondaire spécialisé</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement spécialisé : professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle du secteur « agronomie » ou « construction » au degré inférieur ou supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement spécialisé.</p>
1	<p>64. Inspecteur des cours des secteurs « habillement », « services aux personnes », « hôtellerie-alimentation » et « économie » dans l'enseignement secondaire spécialisé</p>

	<p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement spécialisé : professeur de cours techniques, professeur de pratique du secteur « habillement », « services aux personnes », « hôtellerie-alimentation » ou « économie » au degré inférieur ou supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement spécialisé.</p>
1	<p>15. Inspecteur des cours d'espagnol et italien dans l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux espagnol et professeur de cours généraux italien au degré inférieur ou supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
2	<p>17. Inspecteur des cours d'anglais, néerlandais et allemand au degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux anglais, professeur de cours généraux néerlandais, professeur de cours généraux allemand, au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
2	<p>19. Inspecteur des cours d'histoire, de sciences sociales et de sciences humaines au degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux histoire, professeur de cours généraux sciences sociales, professeur de cours généraux sciences humaines au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
2	<p>21. Inspecteur des cours de géographie et de sciences sociales au degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p>

	<p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux géographie et professeur de cours généraux sciences sociales au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
2	<p>23. Inspecteur des cours de mathématiques au degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux mathématiques au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>25. Inspecteur des cours de biologie et de chimie au degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux chimie, professeur de cours généraux biologie au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>26. Inspecteur des cours de physique au degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur des cours généraux physique au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>28. Inspecteur des cours de sciences économiques au degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux sciences économiques au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à</p>

	<p>condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>29. Inspecteur des cours de sciences sociales au degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux sciences sociales au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>34. Inspecteur des cours d'éducation physique au degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux éducation physique au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
2	<p>35. Inspecteur des activités auxiliaires d'éducation dans l'enseignement ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : éducateur, éducateur d'internat, secrétaire-bibliothécaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a), exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>36. Inspecteur des cours du secteur « agronomie » dans l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle du secteur « agronomie » aux degrés inférieur ou supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>

2	<p>38. Inspecteur des cours du secteur « industrie » au degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle du secteur « industrie » au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
2	<p>40. Inspecteur des cours du secteur « construction » au degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle du secteur « construction » au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
1	<p>42. Inspecteur des cours du secteur « hôtellerie-alimentation » au degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle du secteur « hôtellerie-alimentation » au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>
2	<p>48. Inspecteur des cours de morale non confessionnelle dans l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de morale au degré inférieur ou supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a).</p>

- **Service de l'Inspection de l'Enseignement artistique**

Nombre de postes à pourvoir	Numéro et intitulé des fonctions d'inspecteur à pourvoir Fonctions dont le candidat doit être titulaire
-----------------------------	--

1	<p>65. Inspecteur des cours artistiques du domaine de la musique dans l'enseignement artistique</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u> a) professeur de cours artistiques du domaine de la musique dans l'enseignement artistique ; b) directeur ou sous-directeur de l'enseignement artistique, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a).</p>
1	<p>68. Inspecteur des cours artistiques du domaine de la danse dans l'enseignement artistique</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u> a) professeur de cours artistiques du domaine de la danse dans l'enseignement artistique ; b) directeur ou sous-directeur de l'enseignement artistique, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a).</p>

- **Service de l'Inspection des Centres PMS**

Nombre de postes à pourvoir	Numéro et intitulé des fonctions d'inspecteur à pourvoir Fonctions dont le candidat doit être titulaire
2	<p>69. Inspecteur de la discipline psychopédagogique dans les centres psycho-médicosociaux</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u> a) conseiller psycho-pédagogique ; b) directeur de centre psycho-médico-social.</p>
2	<p>70. Inspecteur de la discipline sociale dans les centres psycho-médico- sociaux</p> <p><u>Fonction dont le candidat doit être titulaire :</u> auxiliaire social.</p>
2	<p>71. Inspecteur de la discipline paramédicale dans les centres psycho-médico-sociaux</p> <p><u>Fonction dont le candidat doit être titulaire :</u> auxiliaire paramédical.</p>

- **Service de l'Inspection de l'Enseignement de Promotion sociale et de l'Enseignement à distance de la Communauté française en e-learning**

Nombre de postes à pourvoir	Numéro et intitulé des fonctions d'inspecteur à pourvoir Fonctions dont le candidat doit être titulaire
1	<p>72. Inspecteur des cours de psychologie, pédagogie et méthodologie dans l'enseignement secondaire supérieur et supérieur de promotion sociale et à distance</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u> a) professeur des cours de psychologie-pédagogie-méthodologie, professeur de cours techniques éducatives ou professeur de cours techniques psychologie dans l'enseignement secondaire supérieur et supérieur de promotion sociale ;</p>

	<p>b) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a), exercée dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance ou dans l'enseignement de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de sélection ou de promotion, dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement de promotion sociale.</p>
1	<p>73. Inspecteur des cours de français dans l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale et à distance</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de cours généraux français dans l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale ;</p> <p>b) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a), exercée dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance ou dans l'enseignement de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement de promotion sociale.</p>
1	<p>74. Inspecteur des cours de mathématiques, de sciences et de sciences appliquées dans l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale et à distance</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de cours généraux mathématiques, professeur de cours généraux physique, professeur de cours généraux chimie, professeur de cours généraux biologie, dans l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale ;</p> <p>b) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a), exercée dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance ou dans l'enseignement de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement de promotion sociale.</p>
1	<p>76. Inspecteur des cours d'anglais, néerlandais et allemand dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale et à distance</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de cours généraux anglais, néerlandais ou allemand dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale ;</p> <p>b) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a), exercée dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance ou dans l'enseignement de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement de promotion sociale.</p>
1	<p>75. Inspecteur des cours d'anglais, néerlandais et allemand dans l'enseignement secondaire supérieur et supérieur de promotion sociale et à distance</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de cours généraux anglais, néerlandais ou allemand dans l'enseignement secondaire supérieur et professeur de cours généraux langues germaniques dans l'enseignement supérieur de l'enseignement de promotion sociale ;</p>

	<p>b) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a), exercée dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance ou dans l'enseignement de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement de promotion sociale.</p>
1	<p>77. Inspecteur des cours de sciences économiques dans l'enseignement secondaire supérieur et supérieur de promotion sociale et à distance</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de cours généraux sciences économiques ou professeur de cours techniques cours commerciaux dans l'enseignement secondaire supérieur et supérieur de promotion sociale ;</p> <p>b) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a), exercée dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance ou dans l'enseignement de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement de promotion sociale.</p>
1	<p>79. Inspecteur des cours des domaines « agronomie », « construction » et « industrie » dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale et à distance</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle dans les domaines visés aux 3° à 14° de l'article 1^{er} de l'AGCF du 8.9.1997 (agronomie, construction et industrie) au degré inférieur de l'enseignement de promotion sociale ;</p> <p>b) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a), exercée dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance ou dans l'enseignement de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement de promotion sociale.</p>
1	<p>78. Inspecteur des cours des domaines « agronomie », « construction » et « industrie » dans l'enseignement secondaire supérieur et supérieur de promotion sociale et à distance</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle dans les domaines visés aux 3° à 14° de l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8.9.1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale (agronomie, construction et industrie) dans l'enseignement secondaire supérieur et supérieur de promotion sociale ;</p> <p>b) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a), exercée dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance ou dans l'enseignement de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement de promotion sociale.</p>
1	<p>80. Inspecteur des cours du domaine « hôtellerie-alimentation » dans l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale et à distance</p>

	<p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle dans le domaine visé au 15° de l'article 1^{er} de l'AGCF du 8.9.1997 (hôtellerie et alimentation) dans l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale ;</p> <p>b) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a), exercée dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance ou dans l'enseignement de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement de promotion sociale.</p>
2	<p>81. Inspecteur des cours d'informatique dans l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale et à distance</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de cours techniques informatique ou informatique de gestion ou informatique industrielle ou professeur de pratique professionnelle informatique ou informatique de gestion ou informatique industrielle dans l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale ;</p> <p>b) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a), exercée dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance ou dans l'enseignement de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement de promotion sociale.</p>
1	<p>83. Inspecteur des cours du domaine « services aux personnes » (à l'exclusion du paramédical) dans l'enseignement secondaire supérieur et supérieur de promotion sociale et à distance</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle dans les domaines visés aux 31° et 32° de l'article 1^{er} de l'AGCF du 8.9.1997 (services aux personnes : services sociaux et familiaux, relations sociales) dans l'enseignement secondaire supérieur et supérieur de promotion sociale ;</p> <p>b) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a), exercée dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance ou dans l'enseignement de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement de promotion sociale.</p>

• **Poste vacant à pourvoir pour la fonction d'inspecteur de cours de religion**

Nombre de postes à pourvoir	Numéro et intitulé des fonctions d'inspecteur à pourvoir Fonctions dont le candidat doit être titulaire
1	<p>10. Inspecteur des cours de religion islamique dans l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p>

	<p>a) maître de religion islamique ; b) directeur d'une école primaire ou fondamentale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a).</p>
--	--

POSTES À POURVOIR VISANT À CONSTITUER UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT

• **Service de l'Inspection de l'Enseignement du continuum pédagogique**

Nombre de postes à pourvoir	Numéro et intitulé des fonctions d'inspecteur à pourvoir Fonctions dont le candidat doit être titulaire	Date indicative d'entrée en stage
1	<p>44. Inspecteur des cours du secteur « services aux personnes » au degré inférieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u> a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle du secteur « services aux personnes » au degré inférieur de l'enseignement secondaire ; b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ; c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>	<p>date indéterminée à ce stade</p>

• **Service de l'Inspection de l'Enseignement secondaire de transition et de qualification**

Nombre de postes à pourvoir	Numéro et intitulé des fonctions d'inspecteur à pourvoir Fonctions dont le candidat doit être titulaire	Date indicative d'entrée en stage
1	<p>12. Inspecteur des cours de latin et grec ancien dans l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u> a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : Professeur de cours généraux latin DI/DS et/ou Professeur de cours généraux grec ancien DI/DS ; b) fonction de promotion ou de sélection dans l'enseignement de plein exercice ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) ; c) fonction de promotion ou de sélection dans l'enseignement ordinaire de plein exercice, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) dans l'enseignement de promotion sociale.</p>	<p>date indéterminée à ce stade</p>
1	<p>14. Inspecteur des cours de français au degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p>	<p>date indéterminée à ce stade</p>

	<p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux français au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>	
1	<p>30. Inspecteur des cours de secrétariat-bureautique dans l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeurs de cours techniques secrétariat-bureautique au degré inférieur ou supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>	<p>date indéterminée à ce stade</p>
1	<p>31. Inspecteur des cours d'éducation plastique du secteur « arts appliqués » dans l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux éducation plastique, de cours techniques, de cours de pratique professionnelle du secteur « arts appliqués » au degré inférieur ou supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>	<p>date indéterminée à ce stade</p>
1	<p>32. Inspecteur des cours d'éducation musicale dans l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours généraux éducation musicale au degré inférieur ou supérieur de l'enseignement secondaire ;</p> <p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu de la fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>	<p>date indéterminée à ce stade</p>
1	<p>45. Inspecteur des cours du secteur « services aux personnes » au degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) à condition d'être exercées dans l'enseignement ordinaire : professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle du secteur « services aux personnes » au degré supérieur de l'enseignement secondaire ;</p>	<p>date indéterminée à ce stade</p>

	<p>b) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement ordinaire, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de promotion ou de sélection, dans l'enseignement spécialisé ou de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement ordinaire.</p>	
--	---	--

• **Service de l'Inspection de l'Enseignement Artistique**

Nombre de postes à pourvoir	Numéro et intitulé des fonctions d'inspecteur à pourvoir Fonctions dont le candidat doit être titulaire	Date indicative d'entrée en stage
1	<p>67. Inspecteur des cours artistiques du domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace dans l'enseignement artistique</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de cours artistiques du domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace dans l'enseignement artistique ;</p> <p>b) directeur ou sous-directeur de l'enseignement artistique, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a).</p>	date indéterminée à ce stade
1	<p>66. Inspecteur des cours artistiques des domaines des arts de la parole et du théâtre, des arts du spectacle et des techniques de diffusion et de communication dans l'enseignement artistique</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de cours artistiques des domaines des arts de la parole et du théâtre, des arts du spectacle et des techniques de diffusion et de communication dans l'enseignement artistique ;</p> <p>b) directeur ou sous-directeur de l'enseignement artistique, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a).</p>	date indéterminée à ce stade

• **Service de l'Inspection de l'Enseignement de Promotion sociale et de l'Enseignement à distance de la Communauté française en e-learning**

Nombre de postes à pourvoir	Numéro et intitulé des fonctions d'inspecteur à pourvoir Fonctions dont le candidat doit être titulaire	Date indicative d'entrée en stage
1	<p>73. Inspecteur des cours de français dans l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale et à distance</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de cours généraux français dans l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale ;</p> <p>b) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a), exercée dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance ou dans l'enseignement de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement de promotion sociale.</p>	date indéterminée à ce stade

1	<p>77. Inspecteur des cours de sciences économiques dans l'enseignement secondaire supérieur et supérieur de promotion sociale et à distance</p> <p><u>Fonctions dont le candidat doit être titulaire :</u></p> <p>a) professeur de cours généraux sciences économiques ou professeur de cours techniques cours commerciaux dans l'enseignement secondaire supérieur et supérieur de promotion sociale ;</p> <p>b) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de promotion sociale, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a), exercée dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance ou dans l'enseignement de promotion sociale ;</p> <p>c) fonction de sélection ou de promotion dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance, à condition d'être issu d'une fonction visée au point a) exercée dans l'enseignement de promotion sociale.</p>	<p>date indéterminée à ce stade</p>
---	---	-------------------------------------